



FORCE OUVRIÈRE

Le 7 novembre 2014

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Depuis la centralisation des payes, je suis très régulièrement alerté par des ITPE pour signaler des anomalies dans leur situation administrative auprès de la sous-directrice de la gestion administrative et de la paye.

Ces sollicitations concernent aussi bien les primes, les indemnités, le traitement brut que les prises d'arrêté d'avancement d'échelon et leurs traductions financières. J'ai de nombreux échanges avec la sous-directrice et les situations individuelles se règlent, au fur et à mesure, dans des délais plus ou moins longs.

Néanmoins, deux points demeurent toujours sans solution :

- le versement du solde des ISS dues au titre de 2012, versement qui aurait dû intervenir en décembre 2013, ce qui n'a pas été fait pour un certain nombre d'ITPE ;
- le paiement des astreintes : la plupart des indemnités d'astreinte semblent ne pas avoir été payées depuis mars 2014 (et je pense que cela vaut aussi pour d'autres corps).

Sur ce dernier point notamment, à l'approche de la période hivernale 2014-2015, je me permets d'attirer votre attention sur l'urgence à solder les dettes sans délai.

De même, il me semble indispensable de faire parvenir rapidement, aux agents concernés, une information claire sur les délais de mise en paiement de ces indemnités, ainsi que sur la justification des retards de paiement constatés.

Il est particulièrement inquiétant de constater que les nombreux ITPE qui s'adressent à moi à ce sujet, n'ont pas pu obtenir ces informations de la part de l'administration, malgré leurs sollicitations.

J'ajoute que les services RH de proximité semblent ne plus avoir de lisibilité sur les échéances ni sur leurs interlocuteurs pour avoir des renseignements et se retrouvent bien souvent dans l'incapacité de pouvoir informer les agents concernés.

Le secrétaire général du SNITPECT-FO,

Laurent JANVIER